

Equipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice

relatif au plan de formation du 1^{er} juillet 2019

Installatrice en chauffage CFC / installateur en chauffage CFC

édicte le 15 juin 2020 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers de la technique du bâtiment

Principes

Ces instructions sur l'équipement et l'assortiment doivent être considérées comme des exigences minimales. Au début de la formation, l'entreprise met à la disposition des apprentis un poste de travail adapté ainsi que les équipements et outils individuels et communs nécessaires.

Poste de travail

- Atelier avec établi et étau
- Paroi de montage (entraînement), y compris système de fixation (2 m x 2 m)
- Outillage complet (pinces, marteaux, limes, équerres, tasseaux à border, ...)

Petites machines

- Perceuse
- Visseuse sans fil
- Meuleuse
- Outil de presse, y compris chablon, ébavureur, coupe-tube et mâchoires de pressage
- Outil de cintrage pour cintrage à froid (manuel et machine)
- Cintreuse hydraulique (tube multicouches)
- Outil de filetage (pinces manuelles)

Machines fixes

- Perceuse à colonne
- Scie à ruban ou scie circulaire
- Scie pour tuyaux
- Machine de filetage jusqu'à 2''

Equipements spéciaux

- Ordinateur portable, PC ou autre, y compris possibilité d'impression du dossier de formation
- Poste à souder autogène, y compris outil d'oxycoupage
- Poste à souder TIG
- Atelier mobile avec étau